

PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel

Tous les élèves de terminale Bac Pro ASSP structure doivent suivre 8 semaines de PFMP. Elles sont **obligatoires** pour obtenir le diplôme final : **Bac Pro ASSP. Soit 22 semaines sur les trois ans.**

2 périodes de PFMP : Les élèves doivent avoir effectué au moins 10 semaines auprès de la personne non autonome en première et terminale. Seuls les élèves ayant effectués les 8 semaines de première auprès de la personne non autonome pourront effectuer la première PFMP de terminale auprès de la petite Enfance. Ces PFMP seront le support de d'évaluation pour les épreuves du baccalauréat.

Pourquoi ?

- **Ces PFMP doivent permettre à l'élève stagiaire :**
 - De mettre en œuvre des compétences, de mobiliser les savoirs étudiés en formation et d'acquérir des compétences en situation professionnelle, en présence d'utilisateurs.
 - De développer des compétences de communication
 - De s'intégrer dans des équipes de travail pluri-professionnelles
 - De découvrir différents milieux de travail du secteur de la Santé, du social et du médico-social et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.
- Conformément à la législation en vigueur, **les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination** et aux autres exigences relatives à la prévention des risques professionnels du secteur.
- Chaque élève a un **dossier de suivi de PFMP**, pour les 3 ans, où sont clairement indiqués pour l'élève mais aussi pour le tuteur les objectifs pédagogiques des stages. **Les élèves sont responsables du livret de stage qui leur est donné et doivent le ramener au lycée après leur stage, en ayant vérifié que leurs attestations soient correctement complétées.**

Quand ?

- 2 périodes :
 - 4 semaines. **PFMP 1** : → du 27/09/21 au 23/10/21 (Support du dossier E 33 pour le Bac et E31)
 - 4 semaines. **PFMP2** : → du 7/03/22 au 02/04/22 (Support dossier E13)

Tous **les stages doivent être recherchés et trouvés 1 mois avant le début du stage.**

Convention signée à ramener le jour de la pré-rentrée pour la PFMP n°1.

Il est impératif que l'élève prenne contact avec la structure **minimum 15 jours avant le début de la PFMP** pour se présenter et réexpliquer si nécessaire au tuteur (personne souvent différente de celle qui signe les conventions) les objectifs de la PFMP. Une lettre expliquant les épreuves sera remise, de la part de l'équipe ainsi que la grille d'évaluation pour l'épreuve du Bac.

Où ?

- **Secteur personne non autonome** : établissements de soins (hôpital, clinique, centre de réadaptation, de rééducation, cure, médico psychologique...) maison de retraite ou EHPAD, foyer d'accueil spécialisé (handicap ou non), structures d'accueil de jour pour personnes handicapées et personnes âgées.

Voir tableau plus précis en page 4 pour aider dans la recherche de PFMP.

Comment ?

- L'élève doit prendre **en charge sa recherche de stage le plus tôt possible** et **se renseigner sur les horaires de travail avant d'accepter.**
- Le professeur référent pourra aider l'élève et ou l'orienter dans le choix et la démarche dès le mois de septembre si aucun lieu n'est trouvé mais plus le stage est recherché à l'avance et plus sûre sera l'obtention d'une place.
- La section ASSP du lycée dispose d'un nombre de places réservées mais **limitées**, dans certaines structures, avec qui un partenariat est établi :
 - Centre Hospitalier de Narbonne (conditions en + avoir 17 ans) + Centre Hospitalier de Lézignan + Francis Vals à Port la Nouvelle + service médecine gériatrique/SSR au CH de Carcassonne
 - EHPAD de Bizanet, de la Redorte et Gruissan
 - EHPAD Les Mimosas, Les Pins Verts et le Clos de l'orchidée à Narbonne
 - CEFR Résidence la Tour à Montredon des Corbières
 - SSR Les quatre Fontaines à Narbonne
 - Crèches de Narbonne, de Coursan, de Lézignan, de Ferrals des Corbières et de Boutenac
 - Ecole Sainte Thérèse à Lézignan

ATTENTION : les élèves ne **doivent donc pas démarcher dans celles-ci**. C'est le Professeur d'enseignement professionnel qui attribuera ces places en veillant à respecter l'équité vis à vis de tous les élèves durant l'année scolaire. **Si un élève va à l'encontre de ce mode de fonctionnement, aucune place dans ces structures partenaires ne lui sera accordée durant l'année scolaire.**

- A la rentrée scolaire, la convention sera distribuée aux élèves qui ne les ont pas eues. L'élève se chargera de la faire compléter et signer par le responsable légal et le professionnel (sauf pour le partenariat avec certaines structures).
- Ensuite la convention sera remise au professeur référent, qui la vérifiera, la photocopiera en 2 exemplaires et les transmettra au bureau des stages qui les fera signer au proviseur.

Une convention sera remise à la structure, une autre à l'élève et la 3^{ème} au Professeur référent.



PAPILLON SUR PFMP A RENDRE LE JOUR DE LA RENTREE

Vu et pris connaissance le

Vu et pris connaissance le

L'élève :

Les parents :

LISTE DES STRUCTURES (PFMP) Bac PRO ASSP option structure

LIEUX		Terminale ASSP :	
		8 SEMAINES (4 et 4 semaines)	
		PFMP 1	PFMP 2
TYPES	Structures		
Accueil petite enfance : Seulement si 8 semaines auprès de la personne non autonome effectuées en première	ECOLE MATERNELLES	X	
	ACCUEIL DE LOISIRS + PERISCOLAIRE	X	
	ELEMENTAIRES avec AVS	X	
	FOYER D'ENFANCE / POUPONNIERE	X	
	CRECHES COLLECTIVES	X	
	HALTES GARDERIES	X	
Accueil handicap	ESAT	X	X
	IME	X	X
	IMPRO	X	X
	MAS	X	X
Accueil personnes âgées	FOYER DE VIE (si collectif)	X	X
	MAISON DE RETRAITE ou DE FAMILLE	X	X
	FOYERS LOGEMENTS		X
	FOYER CLUB PERSONNES AGEES	X	X
	EHPAD dont CANTOU	X	X
Établissements de santé Attention : faire les demandes au moins 2 mois avant le stage.	HOPITAUX / CLINIQUES dont services Gériatriques	X	X
	SERVICE PEDIATRIQUE	X	X
	CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION	X	X
	CENTRE DE SOINS DE SUITE	X	X
	ACCUEIL DE JOUR – STRUCTURE ET SERVICE D'ACCUEIL TEMPORAIRE	X	X

**Attention : certificat de vaccination à ramener tamponné (pour l'année de terminale)
DEBUT SEPTEMBRE.**

CERTIFICAT DE VACCINATION

Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite virale sont **nécessaires** pour la réalisation de stages en collectivité d'enfants, de personnes âgées, de personnes hospitalisées ou de personnes handicapées.

Nom :

Prénom :

	1 ^{ère} année (2de ASSP)	2 ^{ème} année (1^{ère} ASSP)	3 ^{ème} année (Ter ASSP)
<p align="center">Vaccination antituberculeuse (BCG) (si réalisé, merci de préciser :)</p> <p>Vaccination le :</p> <p>Résultat :</p> <p>Contrôle-le :</p>	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)
<p align="center">Vaccination antidiphtérique-antitétanique- antipoliomyélitique (DTP)</p> <p>Date 1^{ère} injection :</p> <p>Date 2^{ème} injection :</p> <p>Date 3^{ème} injection :</p> <p>Dernier rappel le :</p>	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)
<p align="center">HEPATITE B</p> <p>Date 1^{ère} injection :</p> <p>Date 2^{ème} injection :</p> <p>Date 3^{ème} injection :</p> <p>Dernière injection le :</p>	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)	Identification du médecin (Signature et cachet)

